



SOCOTEC BELGIUM ASBL

	3221					
	Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
	N° de rapport: 23/1606 02/02					
	Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☑ appartement ☐ autres :					
	Demandeur: Co RTI Coles N - SelgiNG	,//				
	Personne sur place : Mar Voitout. code EAN de l'installation :	Hay Unit				
Adresse de la visite : Mue de UHOPTHE LOJU - 4500 HU 4 Date de visite : 02/5 6/16 Date d'émission : 02/06/1 Références client : NO						
	Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🖈 276 bis et dérogations 🍱 271 bis	□ 278				
	Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11					
	<u>Description de l'installation visitée</u> :		2			
	Tension d'utilisation ; ☑					
1	Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		into torrimidax :			
	Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. o dérog		
١	Correspondances des schémas à l'installation	×		derog	•	
	Etat du matériel électrique installé	N			_	
	Mesures de protection contre les contacts directs	X				
ı	Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs					
	à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
	Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X				
ı	Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	N				
1	Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	-				
	continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	a				
1	Matériel électrique fixe ou à poste fixe	0				
1	Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	7		V		
ı	Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	N				
Ì	(197)	4				
	Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	9			_	
	Résistance de dispersion de la prise de terre :	X 1886	00750 051 01111		001	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BE Manquements / Notes :						
	manquements / Notes .					
	TO HAD To the state of the stat	THE	TO THE REPORT OF THE PARTY OF T	(80) (80) 10		
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	C RESE ACRESTMENT AND ALL SECTION CO.	NA 14 WA 185 18 W N			
			Tu s course w www	AND THE SEC.		
			9 N/ N/ 1988 N/ N/		9	
	WIND COMES AND A SECURE OF A COMPANY OF A CONTROL OF A COMPANY OF A CO	90 0 o o o o o o o o o o			-	
	Conclusion:				R	
	A/III II				P/S	
-	L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	itrole periodiqu	ie est a effectuer	dans	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -	
☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par					TE	
le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.					C-E	
					27	
	Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen une même organisme en vue de compléter le dossier.	complementali	e est a exécuter l	par le	3(fr).	
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :					/021	
	Pour SOCOTEC BEI GIUM ASBI	rtigreen.be	200			
	LANAN CE	Midieerra	\$		8	

- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité D au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBLE TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B 4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be